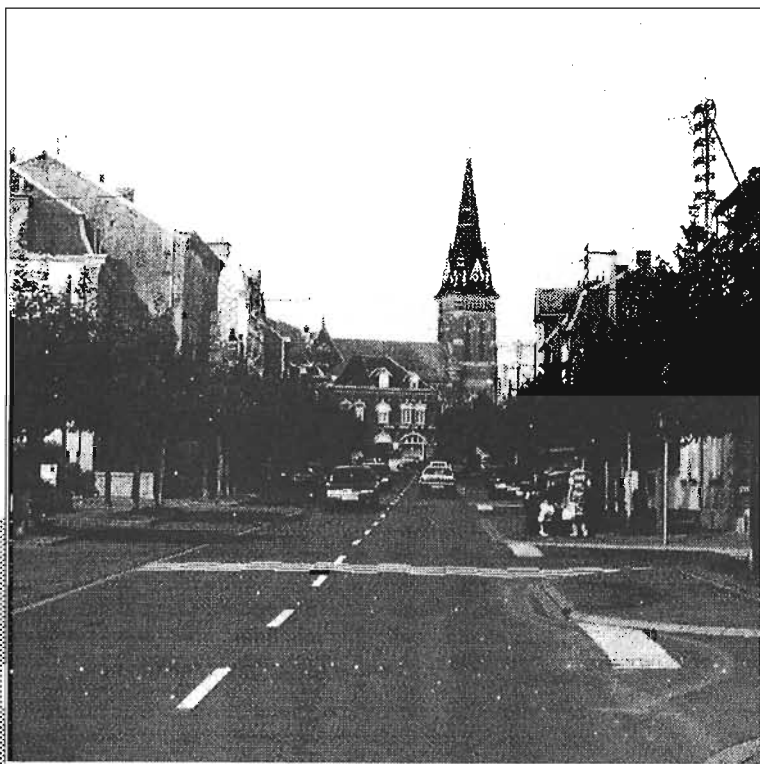


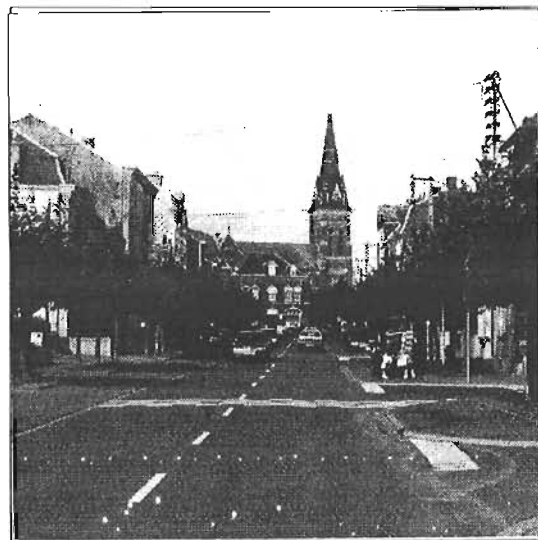
COMMUNE DE CAUDRY
Canton de Clary



Programme d'étude
Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

— Novembre 1996 —

SOMMAIRE



| | |
|---|-----------|
| Préambule | 3 |
| Processus d'une démarche | 4 |
| Approche globale | 6 |
| - Situation géographique | |
| - La marque de l'histoire | 7 |
| - Le dynamisme qui fait la différence | 8 |
| - Caudry dans son paysage | 11 |
| - Un patrimoine architectural à valoriser | 15 |
| Approche sectorielle | 17 |
| - Création d'itinéraires | 18 |
| - Itinéraire intercommunal | 19 |
| - Le plan de circulation | 20 |
| - Les devantures commerciales | 21 |
| - Aménagement de la rue de la République | 23 |
| - Intégration paysagère des sites | 24 |
| - L'extension de la zone industrielle | 25 |
| - L'intégration paysagère de la Z.A.C. | 26 |
| - Le complexe éducatif et sportif | 27 |
| Bibliographie | 28 |

Préambule

Caudry, commune pôle d'un bassin de vie qui regroupe 21 communes rurales totalisant environ 40 000 habitants, a l'ambition de jouer pleinement son rôle.

Convaincus de l'importance des enjeux, les élus se lancent dans un important programme qui touche aussi bien les aspects socio-économiques que la valorisation du cadre de vie et le renforcement des équipements communaux.

La mise en synergie de ce programme fait appel à différents partenaires et procédures et demande une coordination sans faille.

La nature, l'importance et l'urgence des projets ont amené les élus à mettre en place une stratégie à deux échelles, répondant chacune à des niveaux d'exigences différents mais complémentaires.

Le premier niveau, objet de ce document programme, s'intéresse à des actions urgentes d'aménagement. Le Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie (F.A.C.V.) semble la procédure la plus appropriée, car elle permet, en mettant rapidement en chantier des opérations sur le terrain, de générer l'émulation des divers partenaires tout en encourageant la poursuite des efforts.

Le deuxième niveau, quant à lui, plus ambitieux s'intéressera au périmètre du bassin de vie de Caudry. Cette approche présente des avantages certains, car elle permet :

- de mieux comprendre les logiques du territoire en identifiant les potentialités et les enjeux,
- de mettre en œuvre un travail partenarial et transversal, *en particulier*
avec le bureau d'études P.O.S.
- de recruter un agent de développement dans le cadre de la politique du "Contrat de Développement Rural".

Cette approche a pour objectif de mettre en place une véritable stratégie de développement durable de l'ensemble du territoire.

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

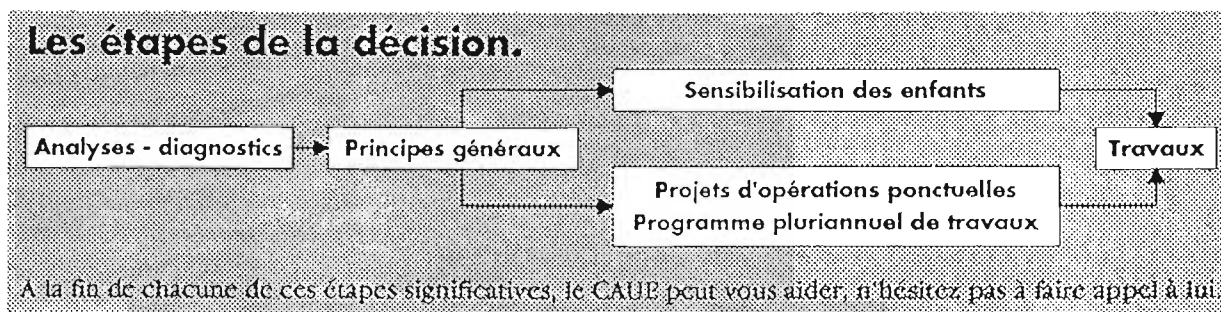
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.



Approche Globale

Le dynamisme de Caudry s'explique en grande partie par la volonté des élus qui ont très tôt joué la carte qualité en valorisant les potentialités et en cultivant leurs "particularisme" locaux.

Parmi les atouts qui ont contribué au développement rapide de Caudry à l'instar des autres communes, nous pouvons citer :

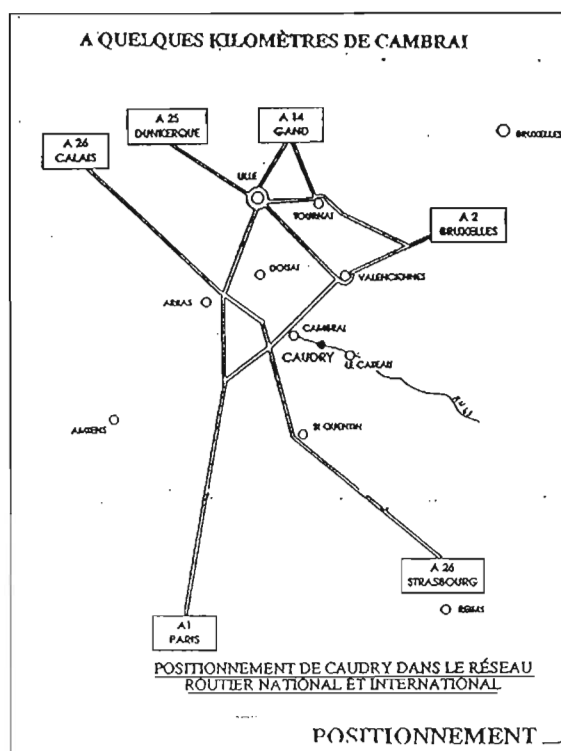
- sa situation géographique,
- son paysage et son milieu naturel,
- son histoire.
- son patrimoine

Situation géographique

Au cœur de l'Est cambrésien, Caudry est située à 15 km de Cambrai. Elle se présente comme un pôle industriel relativement indépendant qui a su préserver son identité.

La R.N. 43, axe routier important, a certainement contribué à cet essor industriel. En effet, Caudry bénéficie d'une situation privilégiée par la proximité de grandes villes et agglomérations. Elle se trouve à moins de 20 km des échangeurs autoroutiers qui desservent les grandes villes (Lille-Bruxelles-Paris...). Le seul handicap actuellement, pour son accessibilité, est la traversée de Cambrai qui, dans les années à venir, trouvera la solution avec le contournement de cette ville.

Cette situation géographique par rapport aux grandes infrastructures a fait de Caudry une ville ouverte, de renommée internationale et reste de ce fait un modèle pour l'ensemble de l'Est cambrésien.



La marque de l'histoire

Connaître et comprendre l'histoire de Caudry nous permet de cerner la réalité d'aujourd'hui pour pouvoir anticiper sur son devenir.

L'intention ici n'est pas de reprendre l'histoire de Caudry dans son détail, mais rappeler les grandes étapes qui ont marqué Caudry.

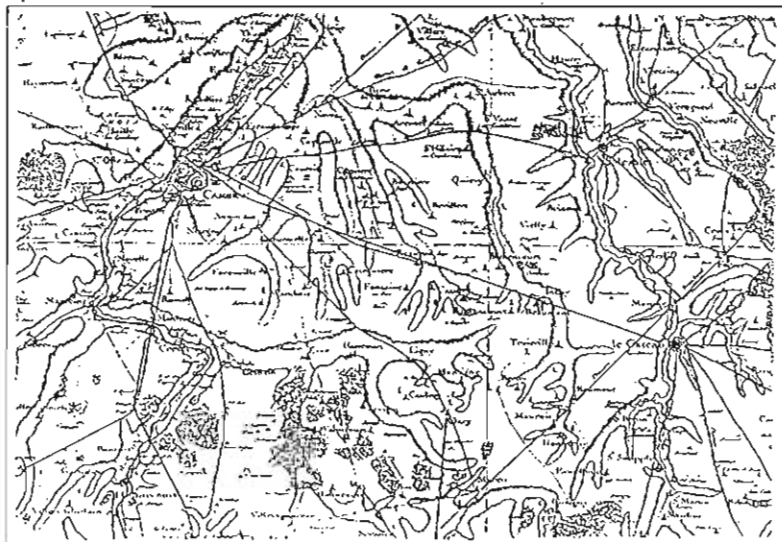
- Fin du 18^{ème} siècle Caudry est un village qui compte moins de 2.000 habitants.
- 1820 Caudry s'impose comme un centre tullier.
- 1872 la population de Caudry approche des 4.500 habitants.
- Fin du 19^{ème} et début du 20^{ème} siècle introduction de la dentelle et de la broderie mécanique. La croissance démographique s'accélère, Caudry passe du statut de village à celui d'une ville.
- 1911-1918 rupture du développement rapide et continu.

Depuis cette époque la population oscille entre 12.000 et 14.000 habitants. Cette fluctuation reflète la succession de périodes d'expansion et de récession économiques.

Le développement lié au textile qui a généré l'expansion de Caudry s'observe dans la structure urbaine de la ville, comme dans la configuration de son tissu d'habitat.

Les rues, les quartiers sont le reflet de toute l'histoire de Caudry qui se caractérise par :

- un centre ville assez limité et relativement morcelé et peu identifiable au cœur de l'agglomération.
- une mixité sociale qui se rencontre au niveau de l'habitat où maisons ouvrières, maisons de maîtres et entreprises se jouxtent.



Le dynamisme qui fait la différence

Caudry ville de tradition textile, aujourd'hui plus ou moins diversifiée sur le plan industriel, s'est imposée, par le dynamisme qu'elle a créé et les services qu'elle offre. En effet, elle rayonne sur un bassin de vie de 40.000 habitants répartis sur 21 communes dont une douzaine est située dans un rayon de 5 km.

Bien que la ville présente déjà un équipement complet en ce qui concerne les commerces et les services. Les élus, conscients du rôle moteur de Caudry et du poids prépondérant des équipements dans l'attraction des entreprises, poursuivent leurs efforts dans deux directions distinctes mais complémentaires.

A court terme, en renforçant les infrastructures dans les domaines :

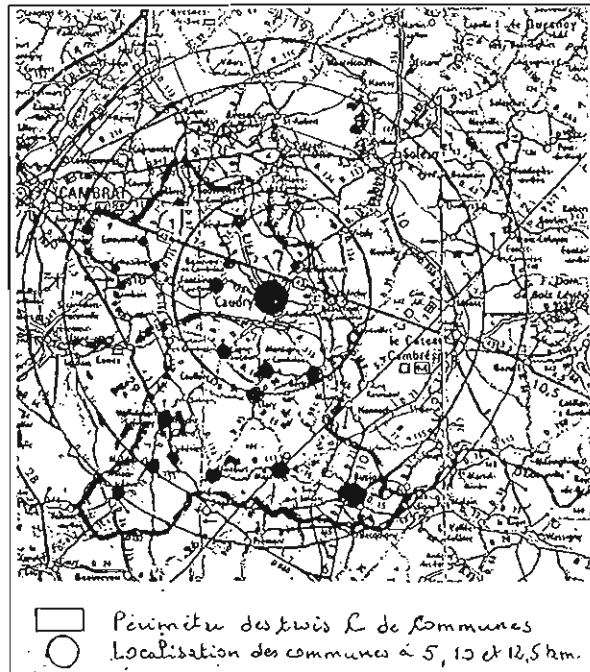
- de la formation avec la construction d'un lycée,
- des loisirs avec la réalisation de la deuxième tranche de la base de loisirs,
- des sports avec la création d'une salle de sports,
- de la culture avec la réhabilitation de l'ancienne salle de cinéma en centre culturel,

Parallèlement à ces actions, la collectivité locale s'est fixé comme objectifs :

- la création d'une Z.A.C. en bordure de la R.N. 43,
- l'extension de la zone industrielle.

La réussite d'un tel programme nécessite :

- la modification du P.O.S.,
- une réflexion globale et une bonne coordination afin d'harmoniser les aménagements entre eux.



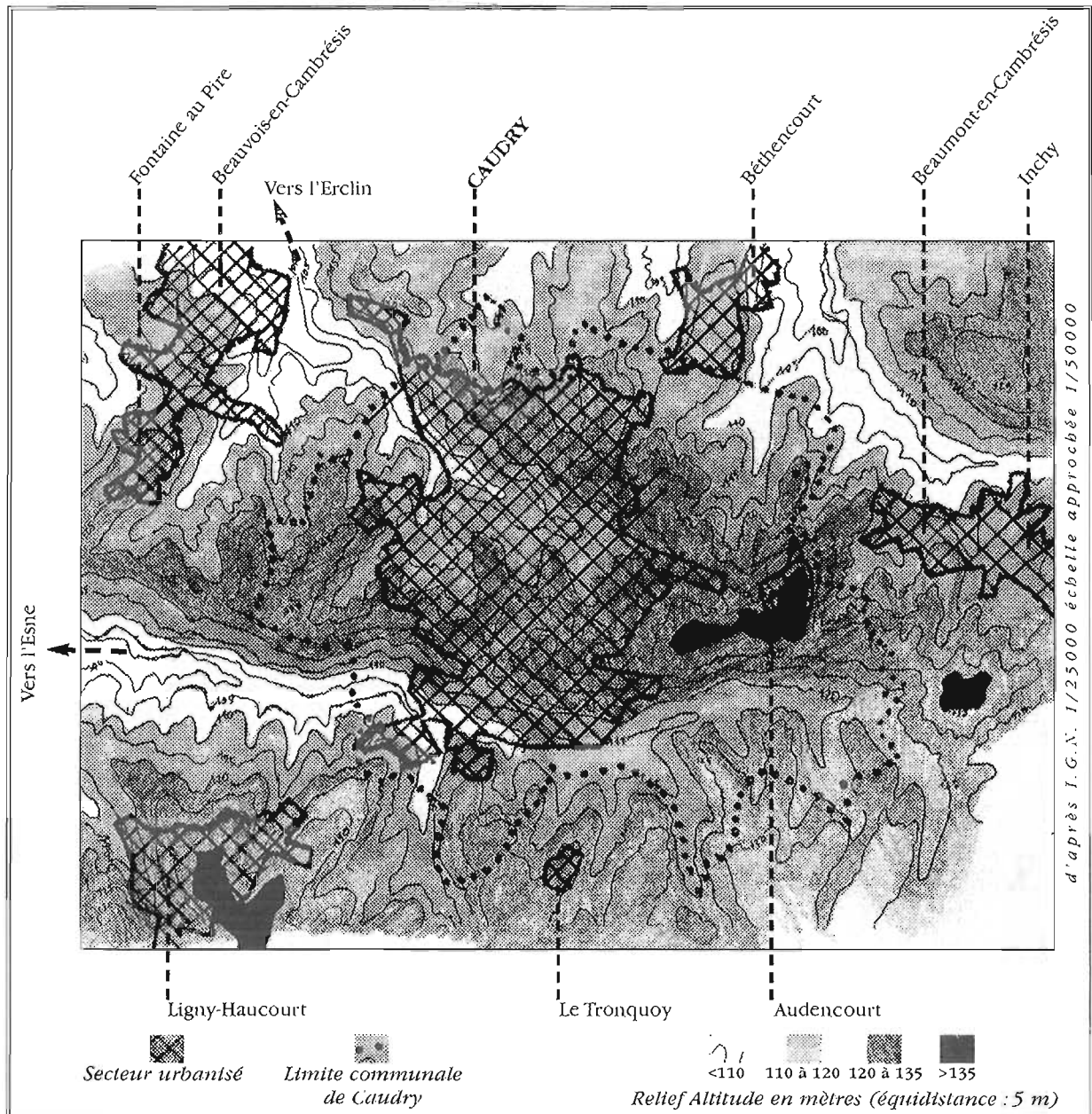
Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE 1993

Caudry dans son paysage

L'histoire des sociétés humaines, les vicissitudes de l'histoire, la présence d'un sol d'une grande richesse ont fait du territoire de Caudry un secteur agricole riche et d'une grande qualité paysagère. Au coeur des paysages à tradition de champs ouverts générateurs d'horizons lointains, Caudry est une ville implantée dans le secteur boisé du plateau Cambrésien. Cette partie est la résultante d'un lent processus de défrichement de l'ancienne forêt d'Arrouaise. Cette forêt marqua pendant longtemps la frontière entre la France et le Saint-Empire Germanique.



Selon la nomenclature de l'inventaire des paysages, Caudry, ville du plateau cambésien, est située sur un secteur de transition entre deux entités paysagères.

Au Nord, l'entité paysagère du plateau à riots qualifiée de "vaste ondulation calcaire ponctuée de villages" dont les caractéristiques principales sont :

- un sous sol crayeux recouvert de plusieurs mètres de limons,
- la présence d'un système hydrique à régime parfois torrentiel (les riots),
- un vallonnement souple,
- des villages agglomérés où s'imbriquent les activités rurales, artisanales et résidentielles,
- un territoire de champs ouverts qui génèrent des situations d'horizons lointains,
- la présence de nombreux rideaux (talus parallèles aux vallons qui limitent l'inclinaison des parcelles).

Au Sud, l'entité paysagère du plateau boisé que l'on peut qualifier de "constellation de petits boisements sur un relief dynamique" qui se caractérisent par :

- un sol limoneux laissant place par endroit à des buttes de sable boisées,
- un relief plus marqué avec la présence de nombreuses vallées sèches,
- des villages denses marqués par l'artisanat,
- de nombreux bois se dessinant sur l'horizon lointain,
- des "rideaux" imposants par leurs linéaires et leurs dénivelées .

Le discours commun reconnaît une valeur positive et essentielle à "l'harmonie" qui qualifie un objet ou un espace qui nous environne.

Les paysages du Caudrésis sont harmonieux parce qu'ils réunissent des éléments qui, ancrés dans un processus historique, offrent une organisation très homogène et identitaire. Cette harmonie se décline plus particulièrement selon:

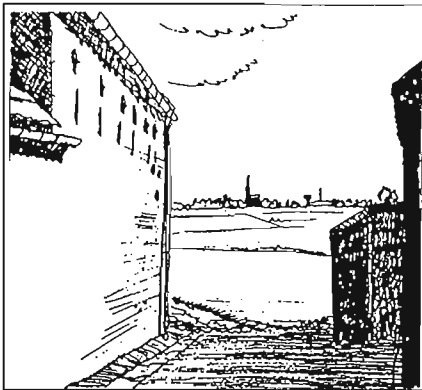
- une typologie architecturale propre
- un mode de structuration du territoire agricole
- une grande perméabilité visuelle

Elle s'exprime aussi par des limites nettes entre les différents domaines que sont:

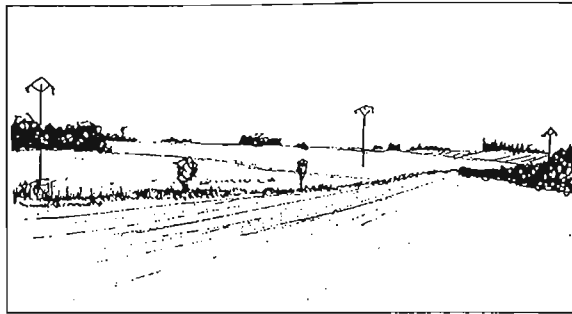
- le village dense auréolé d'un pseudo bocage de jardins et de prairies et les champs ouverts,
- le bois et le champ cultivé,
- le chemin avec sa banquette herbeuse et le terrain agricole.

Les liaisons entre deux espaces si elles sont soudaines, n'en sont pas pour autant visuellement agressives. Cet état est vraisemblablement dû à :

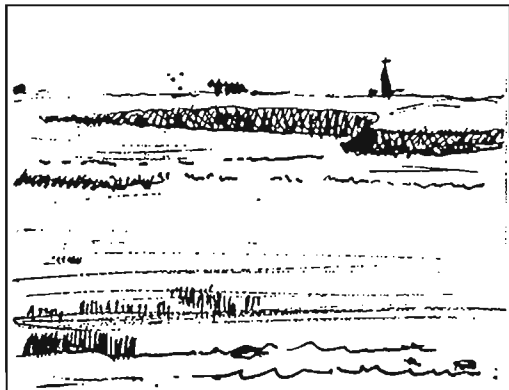
- la qualité des proportions et des rapports d'échelles entre les éléments,
- l'existence d'une palette colorée particulière,
- la nature des modes d'implantation au sol des activités,
- la présence, entre les éléments, d'un jeu de matières spécifiques.



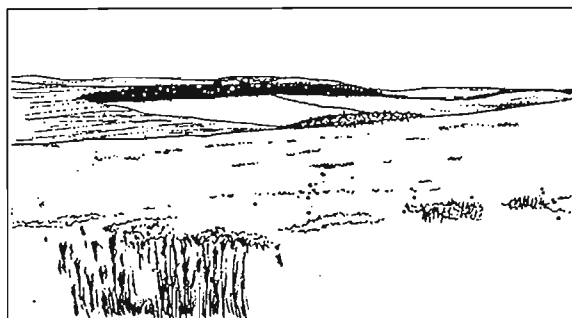
Co-visibilité des villages
Caudry depuis Beauvois-en-Cambrésis
Etude F.A.C.V. de Beauvois - 1991 - Paysage



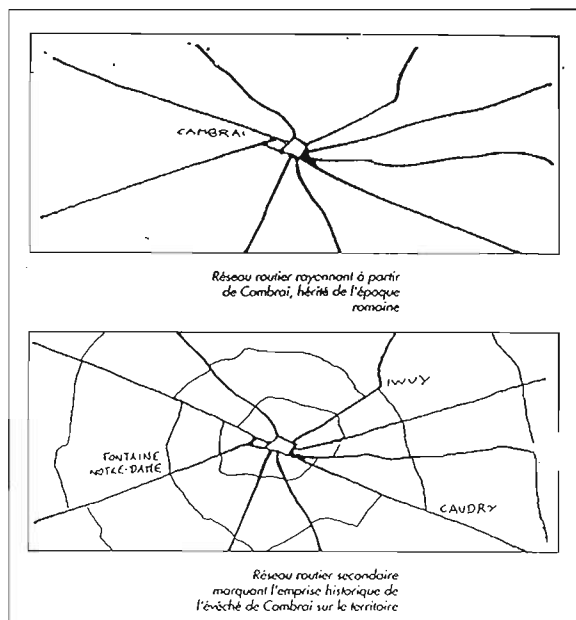
Les masses boisées se découpent sur l'horizon du plateau boisé.



La silhouette sombre d'un rideau au milieu des cultures



Un rideau



De plus la richesse des qualités paysagères du Cambrésis se décline par la présence des différents éléments identitaires :

- la large irrigation du territoire par un système routier radial depuis sa capitale éponyme. D'ailleurs la RN43, un des axes de ce réseau qui relie Cambrai à Le Cateau-Cambrésis, frôle l'urbanisation caudrésienne,
- un maillage serré de routes et de chemins d'importance secondaire qui relie les différents villages disséminés à travers les champs et les vallons,
- la covisibilité d'un village à l'autre malgré l'immensité du territoire

Mais Caudry dans son paysage est singulier à plus d'un titre :

- son secteur urbanisé nappe deux petits vallons dont l'un coule en direction de l'Erclin et l'autre vers le torrent d'Esnes,
- son cœur est implanté en fond de vallon contrairement aux villages alentour dont le noyau central est préférentiellement installé sur une éminence topographique.
- sa silhouette, depuis la campagne et les infrastructures routières qui sillonnent, apparaît avec moins de netteté que celle des noyaux urbanisés voisins, certes plus petits. On peut expliquer cette situation par les récentes extensions des zones d'activités qui se sont faites au détriment du territoire agricole et des logiques de sa structuration (chemins, boisements, rideaux,...).

Néanmoins, au regard des données spécifiquement environnementales et naturelles, Caudry est soumise aux mêmes contraintes que la majorité des communes des environs, à savoir:

- une ressource hydrique souterraine très vulnérable aux pollutions
- une vulnérabilité des sols à l'érosion aggravée par la topographie et les techniques culturales
- une richesse faunistique et floristique cantonnée au niveau des bois et des rideaux.

Un patrimoine architectural à valoriser

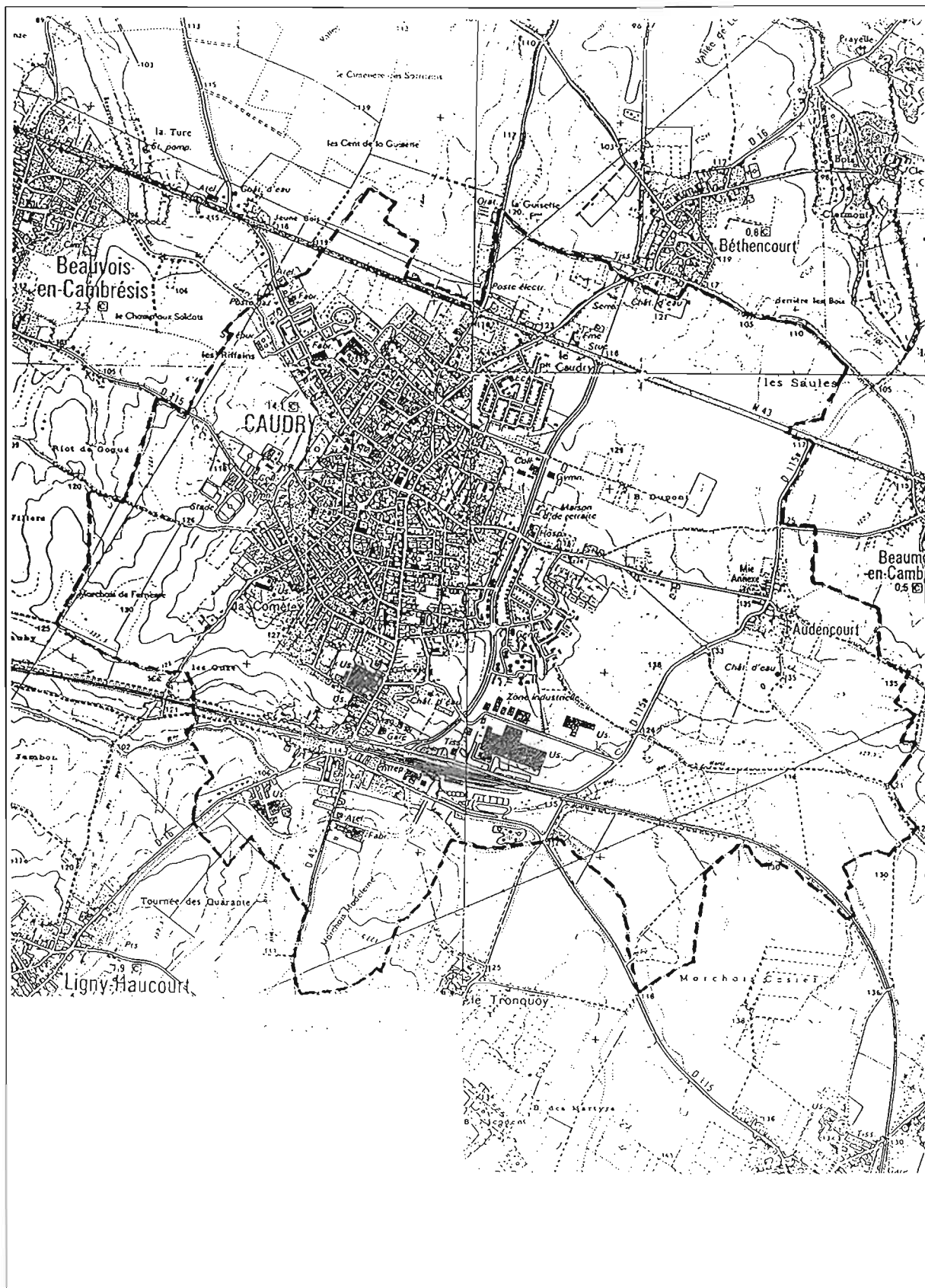
Si le constat réalisé par l'A.R.I.M. en 1993 dans l'étude "Caudry 2 000 - Plan Programme" mérite peut être quelques actualisations, en ce qui concerne certains chiffres, il n'en demeure pas moins que l'essentiel de l'analyse est encore valable aujourd'hui : "Fille de l'industrie, Caudry reste marquée par cette histoire, dans sa structure urbaine comme dans sa configuration de son tissu d'habitat. Issu d'un noyau villageois, le centre-ville, assez limité et relativement morcelé, est peu identifiable au coeur de l'agglomération : bien qu'assumant la plupart des fonctions que l'on peut en attendre, il ne s'impose pas autant que les villes pré-industrielles. Les quartiers anciens, témoignant de leurs origines, se caractérisent par leur mixité sociale et fonctionnelle : ils juxtaposent rangées d'habitat ouvrier répétitif et maisons de maître, emprises industrielles et artisanales, en activité ou en friches. Greffées sur le tissu urbain existant, les extensions récentes contribuent peu à peu à la cohérence de l'ensemble et attendent en périphérie ouest, de mieux participer au fonctionnement de la ville. Le patrimoine immobilier, enfin, construit à près de 60% avant la dernière guerre, est insuffisamment modernisé et souffre d'un processus de désaffectation : seules 38% des habitations bénéficient de tout le confort et l'on compte plus de 700 logements vacants, soit 12% de l'ensemble du parc contre 7 au niveau régional. Dans le même temps une forte demande subsiste en matière d'habitat collectif : l'Office Municipal d'H.L.M. estime à 400 les demandes en attente, régulièrement confirmées d'une année à l'autre".

Pour que Caudry puisse maintenir son attractivité économique dans un territoire en régression, il importe que la commune soit capable d'offrir un cadre de vie de qualité susceptible de retenir les populations résidentes et d'attirer de nouveaux habitants.

De nombreuses opérations peuvent être menées en ce sens. Elles supposent des moyens financiers et humains importants car la structure du patrimoine héritée de la période industrielle (très petites maisons ouvrières sans confort et très grandes maisons de maître) ne correspond plus à la demande sociale actuelle. Il importe donc de recenser le patrimoine existant, les friches, de comprendre les phénomènes d'abandon et de trouver les moyens d'y remédier (O.P.A.H., recherche d'investisseurs, transformation en équipement public...).

La présente étude entend participer à cette démarche d'envergure en amorçant une opération en faveur du patrimoine commercial. Cette action limitée ambitionne néanmoins de susciter une dynamique plus large à l'occasion d'opérations ultérieures qui pourront être menées à l'échelle du bassin de vie.

Territoire communal



Approche sectorielle

L'inventaire de toutes les actions que les élus veulent mettre en chantier, montre les ambitions et les volontés locales d'une part à améliorer le cadre de vie des habitants et d'autre part à renforcer l'image de marque de Caudry.

Il est évident que la procédure F.A.C.V. ne peut à elle seule répondre à ce programme ambitieux. Elle doit être considérée non pas comme une finalité mais le début d'une démarche s'inscrivant dans une véritable stratégie de développement concernant l'ensemble du périmètre du bassin de vie.

Les actions retenues dans cette procédure répondent d'une part à une urgence et d'autre part, elles ne dépendent pas, pour être réalisées, d'une étude globale (à l'échelle du bassin de vie). Elles nécessitent par contre, pour certaines d'entre elles, la révision du P.O.S. et une démarche de sensibilisation pour permettre aux habitants d'accepter et de vivre les futurs aménagements.

L'analyse des actions retenues nous permet de distinguer quatre thèmes

Les loisirs et la découverte :

- la création d'itinéraires,
- la valorisation des pistes cyclables.

La valorisation des linéaires :

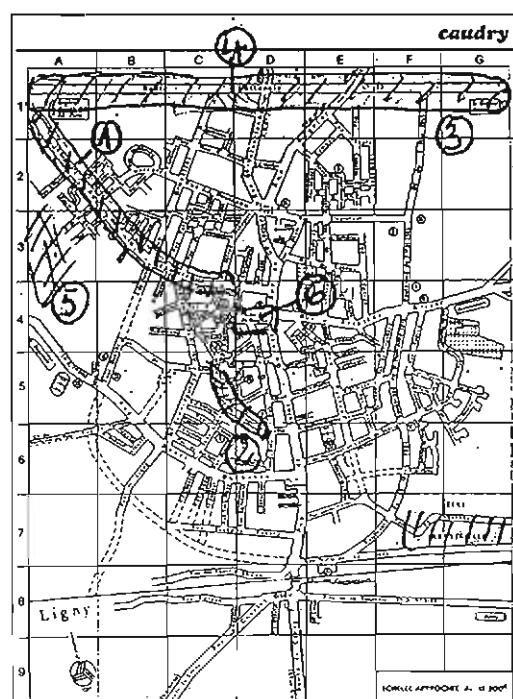
- le traitement paysager de la rue de la République, 1
- la valorisation de la rue commerciale Gambetta, 2
- la R.N.43, 3
- le contournement d'Audencourt.

L'intégration paysagère des sites :

- l'extension de la zone industrielle et de la Z.A.C., 4
- le complexe éducatif et de loisirs (lycée - collège, base de loisirs, salle de sports). 5

La valorisation du centre ville :

- le plan de circulation des voitures, 6
- la démarche de sensibilisation.



Création d'itinéraires

La création d'un itinéraire vise, avant toute chose, à faire découvrir aux différents usagers les richesses de la ville, voire de l'ensemble de la commune.

Conscients des potentialités que recèle leur territoire, les responsables locaux soutiennent leurs efforts pour développer des itinéraires pédestres et cyclables. Ces itinéraires ont pour objectif de valoriser et révéler les équipements existants (base de loisirs, musée...) et le patrimoine architectural.

Le travail qui est demandé au maître d'œuvre consiste à :

- inventorer les itinéraires existants,
- repérer et qualifier les rues et les ruelles qui, par leurs qualités et leurs situations, révéleront au mieux les sites et le patrimoine caudrésien,
- proposer des boucles de promenade,
- proposer la signalétique et le mobilier urbain les mieux adaptés au caractère de Caudry.



Un schéma faisant apparaître un circuit de promenades sera accompagné d'esquisses chiffrées d'aménagements. Ces documents permettront à la municipalité de planifier son intervention.

Itinéraire intercommunal

Dans le cadre de la politique d'amélioration du cadre de vie, la ville de Caudry s'est dotée d'une base de loisirs comprenant deux plans d'eau (dont un réalisé) pour des activités aquatiques et d'un espace aménagé pour la détente avec des aires pour les jeux populaires, de repos...

L'objectif que s'est fixé la collectivité locale est la valorisation optimum de cet équipement par la réalisation d'un itinéraire entre Beauvois et Caudry dans lequel la base de loisirs serait une étape importante. De plus, cette boucle doit permettre de relier les sites forts que sont pour Beauvois les abords de la mairie, le bassin de récupération des eaux, la place de l'église, les abords du cimetière (cf. programme étude F.A.C.V. Beauvois) et pour Caudry la base de loisirs, le musée, le centre ville et les autres espaces publics.



Un schéma faisant apparaître un circuit de promenade sera accompagné d'esquisses chiffrées d'aménagements. Ces documents permettront à la municipalité de planifier son intervention.

Le plan de circulation

La partie analyse, bien que sommaire, de l'évolution urbaine de Caudry montre bien la difficulté du fonctionnement de la ville avec son centre. Ce décalage entre la taille de la ville et son centre s'explique par l'explosion démographique qui a été générée par le développement rapide de l'activité du textile. En effet, en l'absence de tradition urbaine, Caudry s'est développée au tour d'un centre-ville qui est resté, par certains aspects, à l'échelle d'un village.



Conscient de ce problème et surtout du rôle et de la position de leur ville dans l'Est Cambrésien, les responsables locaux ont la ferme volonté de palier à cette disparité en valorisant le centre ville.

Valoriser le centre, c'est le rendre plus attractif, en donnant plus d'importance aux piétons.

Il est évident que repenser le centre ville est une opération complexe qui nécessite une étude urbanistique et des transformations lourdes.

Dans le cadre du F.A.C.V., une première phase peut être exécutée. Elle consiste, sans investissement important, à alléger la circulation au niveau de la place du Général de Gaulle et de la Rue Salengros. Il s'agit de revoir



le plan de circulation du centre ville. Cette opération devrait permettre aux piétons de s'approprier l'espace public.

Cette action doit être accompagnée par :

- une solution au problème de stationnement,
- une bonne sensibilisation des usagers et commerçants.

Les devantures commerciales

Renforcer Caudry comme centre d'un bassin de vie riche de 40 000 habitants, c'est y conforter un certain nombre de fonctions urbaines centrales.

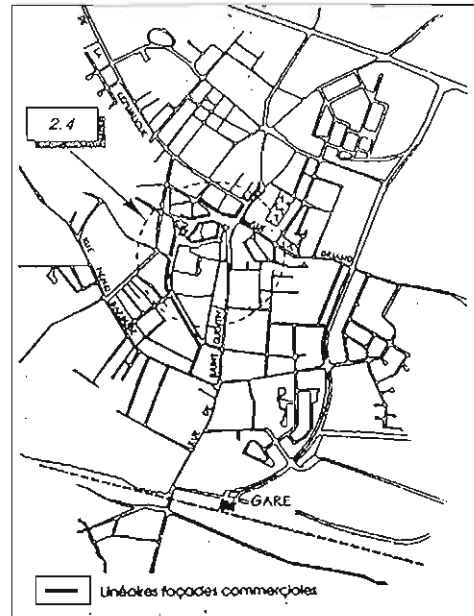
Dans cette perspective, la fonction commerciale joue un rôle moteur. Elle doit manifester le dynamisme de la ville.

La diversité de l'achalandage, la situation géographique des commerces, leur accessibilité, le confort et l'agrément des espaces publics qui les desservent sont des éléments prépondérants dans l'attractivité des commerces.

La mise en valeur de l'architecture, de jour comme de nuit et la qualité des vitrines participent aussi largement à l'animation commerciale.

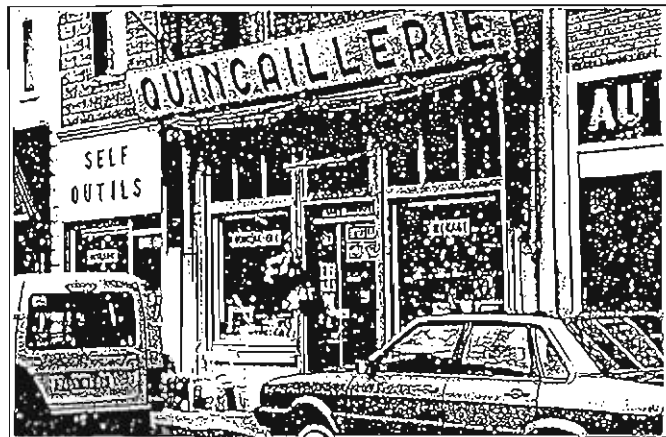
Aussi l'étude générale qui sera menée sur le centre ville dans une étape de réflexion ultérieure s'attachera-t-elle à l'analyse de l'ensemble des facteurs pertinents pour le développement de l'activité commerciale.

Ce travail sera mené avec un large partenariat qui intégrera en particulier l'association commerciale ainsi que la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Cambrai.



Il pourra éventuellement s'articuler avec d'autres opérations :

- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui permet, aux propriétaires d'obtenir des aides financières pour certains travaux de réhabilitation
- des travaux de requalification des espaces publics
- une démarche de valorisation des enseignes commerciales en partenariat avec des plasticiens. Cette démarche vise à contribuer au renouveau d'un élément de l'art urbain qui participe à la dynamique culturelle et touristique du territoire.



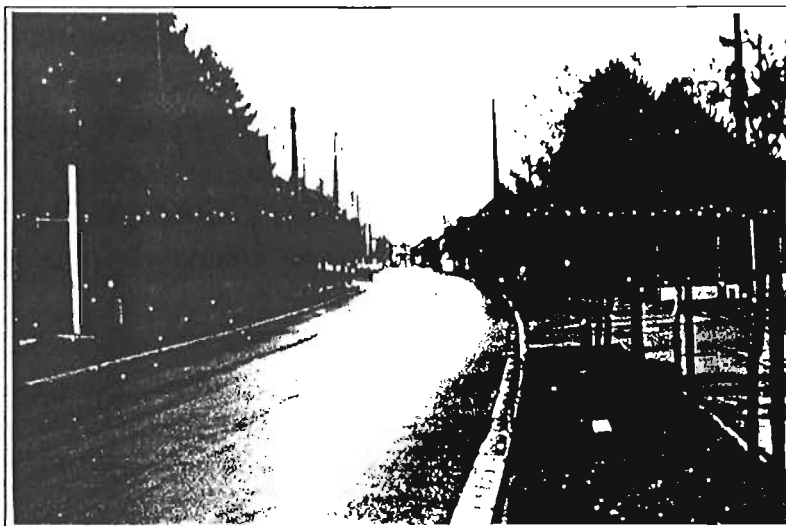
D'ores et déjà il est possible d'entamer une réflexion sur la qualité des devantures commerciales.

Une analyse du cadre bâti commercial et un cahier de recommandations architecturales permettront de sensibiliser les commerçants à la valorisation de leur patrimoine et d'orienter les projets des commerçants qui souhaitent entreprendre rapidement des travaux.

Aménagement de la rue de la République

Le réseau viaire de Caudry fait l'objet de nombreux projets en raison de

- l'aménagement de certains secteurs liés à l'expansion urbaine et économique de la ville (giratoires, contournement sud-ouest...)
- la volonté de requalifier le centre-ville qui nécessite une étude de circulation. Cette étude aura pour objectif de faire évoluer le statut des espaces publics en favorisant le confort des piétons tout en préservant l'accessibilité automobile aux équipements et services,
- le projet de diversifier les modes de déplacement en développant et en revalorisant les voies piétonnes et les pistes cyclables (quatre tronçons cyclables prévus dans le Schéma Directeur Deux Roues du Conseil Général du Nord).



C'est dans le contexte du programme de développement des pistes cyclables que s'inscrit le projet d'aménagement de la rue de la République.

Le Conseil Général du Nord envisage la création d'une piste cyclable à partir du carrefour de la R.N. 43 sur une distance de 600mètres c'est-à-dire dans la section de la rue où la voie est la plus facilement aménageable car la plus large.

La Commune veut profiter de ce projet pour requalifier l'ensemble de la voie en lui faisant jouer pleinement son rôle d'entrée de ville, lieu porteur d'une image valorisante de la commune.



Pour ce faire, elle devra mettre en place sur ce thème un groupe de pilotage qui assure la coordination de l'étude avec l'ensemble des acteurs de l'opération (D.D.E., E.D.F....) et informe le bureau d'études de l'avancement des réflexions au sein de chaque service.

Le bureau d'études pourra alors, dans un premier temps, s'attacher à :

- **L'analyse de l'existant sur la base des données communiquées par les services de la D.D.E. concernant les trafics, les gabarits, les accidents constatés sur la voie**
- **l'analyse séquentielle (passage d'un secteur péri-urbain lâche et verdoyant à un secteur urbain dense et minéral) fera apparaître les traitements de l'emprise publique comme ceux de l'emprise privée.**
- **l'étude de l'évolution possible des usages de la voie (plusieurs propositions seront comparées).**

Dans un second temps, en fonction de l'option qui aura été retenue par la Municipalité, le bureau d'études s'attachera à présenter des esquisses chiffrées à partir de principes clairement identifiés (création des séquences identifiables, renforcement du caractère végétal de la voie...)

Intégration paysasère des sites

Comme nous l'avons dit précédemment, Caudry s'est développée au 19 et 20^{ème} siècles selon le modèle très répandu du grignotage des terrains agricoles les plus proches du centre de village. Le village s'est développé alors entre la route nationale et la voie S.N.C.F.

Plus récemment, au moment où s'amorçait la diversification économique, la zone industrielle s'est implantée au-delà du nouveau tracé routier qu'est le contournement Est actuel. Un contournement Ouest est inscrit au P.O.S. . Tout comme le précédent il se relie à la R.N. 43 , axe routier principal du secteur.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, Caudry est une ville située au coeur du Cambrésis, c'est-à-dire dans un secteur à relief particulier, d'une qualité paysagère spécifique présentant une ressource naturelle vulnérable et non pérenne.

La connaissance et la reconnaissance des éléments favorisant une lecture harmonieuse du territoire doit permettre de réinvestir avec pertinence les projets d'extensions urbaines, industrielles, les projets d'équipements et de voiries. Cette démarche permet de maintenir l'harmonie et la cohérence entre les éléments existants (constructions, quartiers, trame végétale, topographie...) et les projets nouveaux.

Etudier l'intégration paysagère des nouveaux sites d'expansion urbaine revient à s'interroger sur la nature et la qualité des franges urbaines mais aussi et surtout sur la silhouette de la ville depuis les chemins et les routes. Elle pose aussi la question de l'image de marque que la commune souhaite promouvoir auprès des visiteurs et des investisseurs.

Aujourd'hui la commune est déjà impliquée par des projets de natures différentes qui intéressent la périphérie de son urbanisation dont l'une implique, pour pouvoir se réaliser des modifications au P.O.S. Ce sont :

- au sud-est l'extension de la zone industrielle,
- en bordure de la R.N. la réalisation de la Z.A.C.,
- au nord ouest le complexe éducatif et de loisirs.

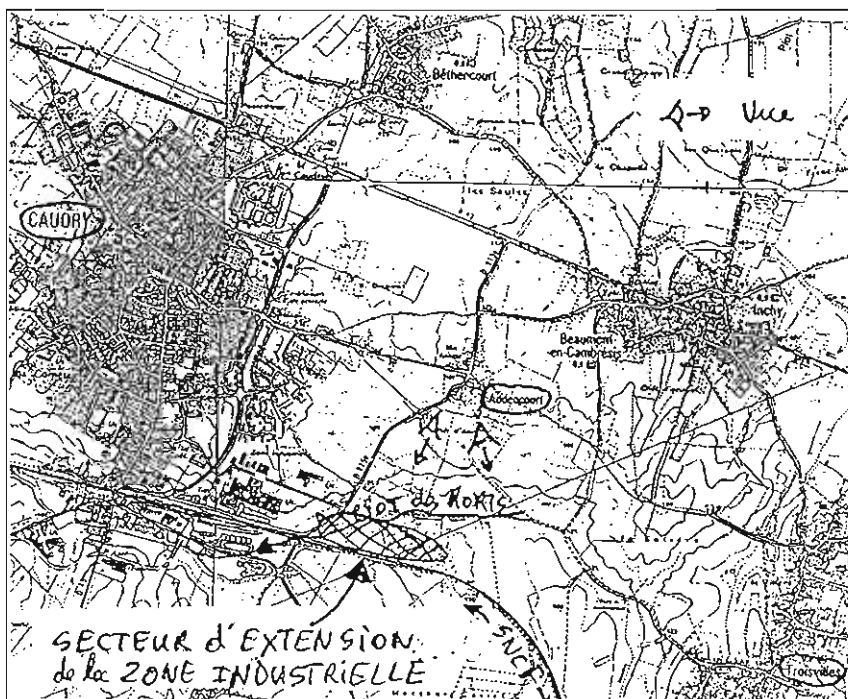
Il semble important d'intégrer les réflexions précédentes à l'étude de chacun des sites. Cette réflexion sous forme de recommandations doit permettre d'assurer la cohérence d'esprit et de facture entre tous les projets ainsi qu'avec les contournements d'Audencourt et de Caudry par l'ouest.

L'extension de la zone industrielle

Située dans le prolongement de l'actuelle zone industrielle devenue aujourd'hui trop petite, l'extension projetée est limitée au sud par la voie S.N.C.F. et s'étend (après modification du P.O.S.) sur des terrains agricoles.

Le projet d'extension devra prendre en compte l'existence des chemins ruraux qui relient Caudry à Troisville afin de préserver une diversité des pratiques à l'espace. La qualité des vues depuis le hameau d'Audencourt doit être préservée et doit nourrir la réalisation du programme.

Au vu de l'augmentation des surfaces imperméables générée par les futures entreprises, de la vulnérabilité de la nappe d'eau, la réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales est fortement conseillée. A cet effet leurs emplacements et leurs intégrations doivent permettre, au même titre que les espaces verts, la valorisation de cet ensemble industriel.



Niveau d'étude pressenti :
schémas d'intentions motivés et esquisses avec argumentations.

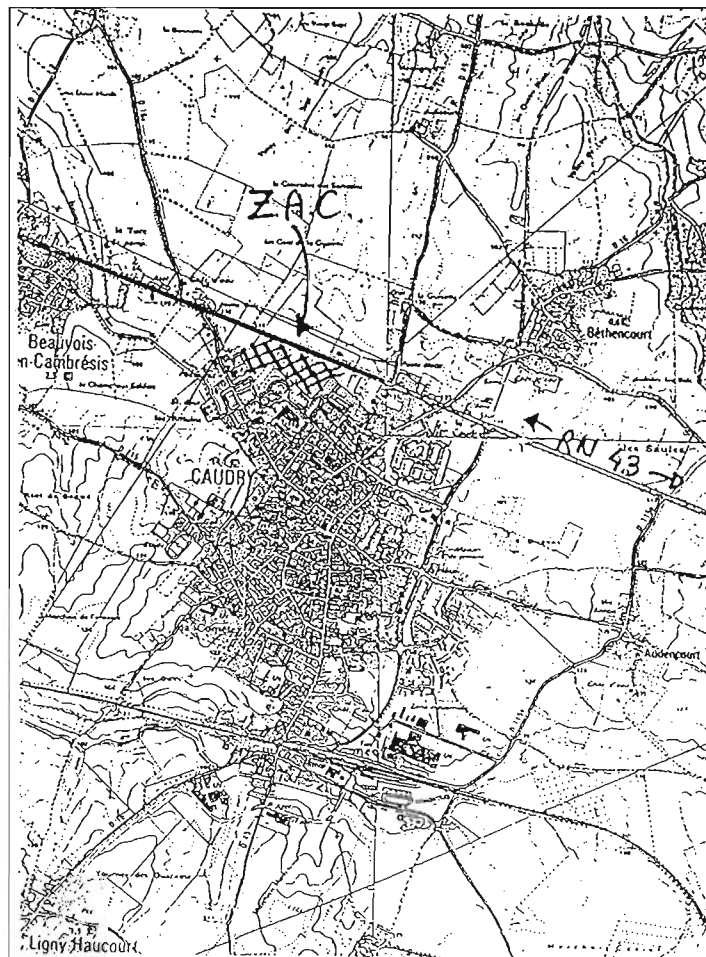
L'intégration paysagère de la Z.A.C.

La Z.A.C. a été implantée sur un ancien espace agricole résiduel situé entre la R.N. 43 au nord et le lotissement en pavillonnaire et en bande au sud et à l'est. Cette localisation confère à cet espace une position stratégique. En effet, la Z.A.C. est très visible à partir de la route nationale.

Dans le cadre de la récente loi Paysaget le décret dit "amendement Dupont", qui doit entrer en application à partir du 1er janvier 1997, stipule entre autres que, dans les zones non urbanisées des communes, les constructions nouvelles seront interdites dans une bande de 100m de part et d'autre des autoroutes, routes express et déviations, et de 75m de part et d'autre des autres routes à grande circulation. Pour éviter les dispositions de l'amendement il convient donc d'intégrer un plan d'urbanisme aménageant l'entrée de ville dans le plan d'occupation des sols.

Il conviendrait de vérifier l'éventuelle application de cette loi au niveau du périmètre de la Z.A.C.

Quoi qu'il en soit un travail d'intégration paysagère des bâtiments est à mener pour les espaces intérieurs à la Z.A.C. . Dans l'optique de créer une vitrine valorisante pour la ville et les activités artisanales, il est demandé, d'ores et déjà, de réfléchir à l'aménagement d'une réserve foncière sur les abords de la R.N. qui sera soumise à la gestion communale.



Niveau d'étude pressenti :
schémas d'intentions motivés et esquisses avec argumentations.

Le complexe éducatif et sportif

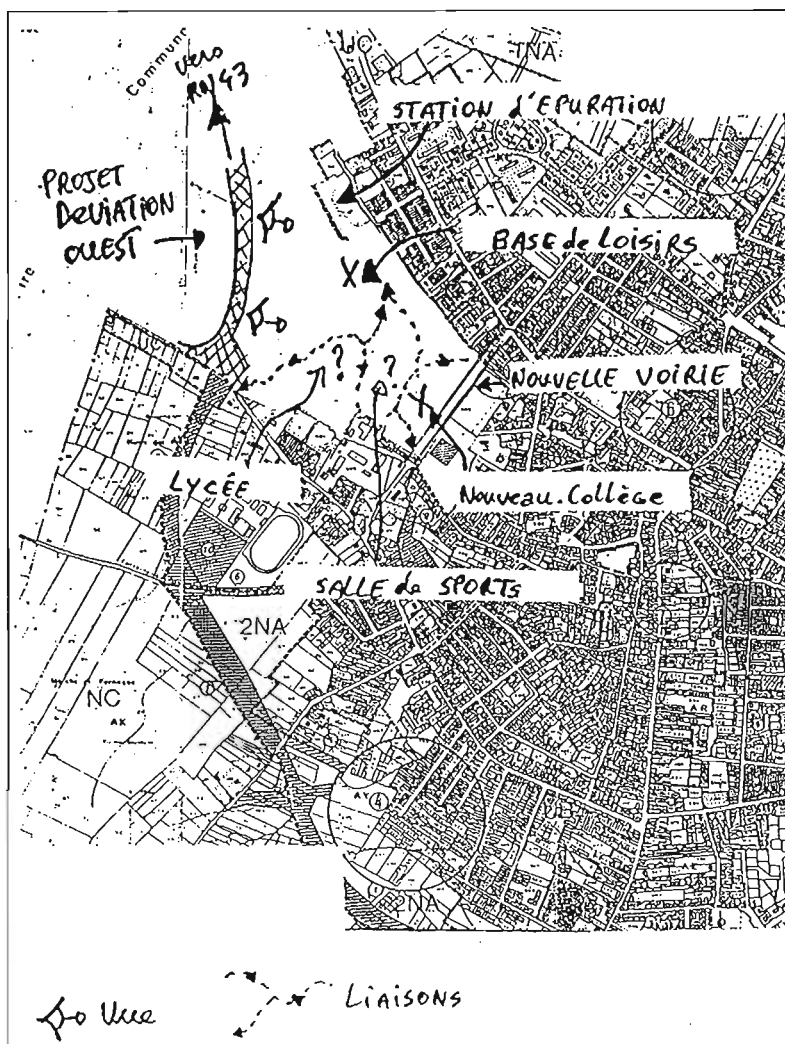
C'est dans un secteur compris entre au sud la R.D. 115 reliant Caudry à Fontaine au Pire et au nord le ruisseau de Caudry, que la ville développe depuis plusieurs années un vaste programme d'équipement. Celui-ci occupe la limite urbaine nord ouest de la ville. On y retrouve :

- le nouveau collège déjà réalisé avec l'aide du Conseil Général,
- l'implantation du futur lycée d'enseignement général, projet devant être réalisé avec la collaboration du Conseil Régional,
- la future salle des sports,
- la base de loisirs avec plans d'eau et aires de jeux dont une 1^{er} tranche a déjà été entreprise.

Cet ensemble est situé à proximité, d'une part d'une surface commerciale et, d'autre part, de la station d'épuration et de l'ancien abattoir.

Le regroupement de tous ces équipements mérite une attention particulière. A cet effet, une réflexion globale doit être menée. Elle aura pour objectif d'affirmer la cohérence urbanistique et de détail entre les différents projets. Sur ces bases une réflexion sera menée pour assurer d'une part, les liaisons piétonnes, cyclables... entre la Z.A.C. et le reste de la ville et conserver les échappées visuelles d'autre part.

Le projet de déviation ouest de Caudry doit permettre quant à lui d'intégrer les nouveaux paramètres fixés par la prise en compte d'une perception valorisante de la ville depuis les infrastructures extérieures. A cet égard le projet d'ensemble du contournement pourrait être réfléchi en ce sens.



Niveau d'étude pressenti :
schémas d'intentions motivés et esquisses avec argumentations.

Bibliographie

A.R.I.M. 1993 Caudry 2000 Plan programme.

A.R.I.M. 1992 Caudry diagnostic et positionnement.

A.R.I.M. 1992 Caudry "Les axes de développement" propositions d'actions.

C.A.U.E. 1993 Elements de lecture des paysages in "Politique Trame Verte" Conseil général.

D.D.E. 1996 Schéma directeur de développement et d'urbanisme de l'agglomération de Caudry. Syndicat mixte.

Janssen, C. 1991 Une charte de développement pour l'Est Cambrésis. E.N.V.R. Université de Lille.

Merck, S. Combaz, M. et al. Implantation d'un parc industriel en milieu rural. E.N.V.A.R. Université de Lille.

Cartes

I.G.N. 1/250 000

1/25 000

B.R.G.M. Géologie

Diocèse de Cambrai

Photos aériennes 1994

Equipe permanente attachée au secteur :

| | |
|--------------------------|---------------------------|
| Architecte | Fanny Frigout |
| Ecologue | Ahmed Rebaï |
| Paysagiste | Jean-Marc Le Moing |
| Assistant d'étude | Didier Escherich |
| Secrétariat | Monique Dhoedt |